PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 21 JUIN 2018, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 162, RUE DES JÉSUITES.

SONT PRÉSENTS:

M. Charles Breton, maire Mme Linda Dubé, conseillère Mme Catherine Marck, conseillère M. Stéphane Roy, conseiller

SONT ABSENTS:

Mme Mirelle Pineault, conseillère Mme Stéphanie Tremblay, conseillère M. Guy Therrien, conseiller

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE</u>

La séance débute à 17 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0228)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

3. DOSSIER DU CCU

3.1. 30, RUE DES FORGERONS NORD (P.I.I.A.)

- Demande pour la Réfection de la toiture du bâtiment principal et du garage. Le bardeau d'asphalte de couleur rouge sera remplacé par du bardeau d'asphalte de couleur noire.

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck

(Rés. 2018-0229)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que déposée.

3.2. 100, RUE DU BORD-DE-L'EAU (P.I.I.A.)

- Demande pour l'installation d'une enseigne d'identification avant la rampe de descente menant à la marina. Cette enseigne sera de couleur bleue.

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck

(Rés. 2018-0230)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

demande est acceptée. Par contre, il est résolu par ces derniers que la distribution des coûts reste à déterminer.

3.3. <u>123, RUE DU BORD DE L'EAU (P.I.I.A.)</u>

- Remplacement de la clôture contiguë au lot 4 342 269. La nouvelle clôture sera en polychlorure de vinyle de couleur blanche.

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck

(Rés. 2018-0231)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac accepte la demande, mais à la condition que la clôture soit en bois.

3.4. 330, RUE DES PIONNIERS (P.I.I.A.)

- Demande de réfection de la toiture du bâtiment principal. Le demandeur demande à ce que le bardeau de cèdre soit remplacé par du métal de couleur grise (luminosité moyenne).

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0232)

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac refuse la demande telle que déposée par le demandeur. Les membres du conseil veulent prendre plus de temps afin d'étudier la demande.

3.5 150, RUE DES JÉSUITES (DÉROGATIONS MINEURES)

3.5.1

- Demande de dérogation à l'article 10.2.1 du règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que : un arbre de plus de 10 centimètres de diamètre soit abattu.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0233)

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la

municipalité de Tadoussac accepte la demande de dérogation à la condition que la végétation soit replantée à proximité.

3.5.2

- Demande de dérogation au paragraphe numéro 3 de l'article 7.2.3 du règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que : un deuxième cabanon d'une superficie de 12 mètres carrés soit implanté en cour latérale.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0234)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac accepte la demande de dérogation.

3.5.3

- Demande de dérogation à l'article 9.1 du règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que : une gloriette (gazébo) d'un périmètre de 12 pieds soit implantée en cour avant.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0235)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande de dérogation.

<u>DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECHTURALE</u>

3.5.4

- Construction d'un deuxième cabanon d'une superficie de 12 mètres carrés en cour latérale. Ce cabanon intégrera un revêtement extérieur en vinyle de couleur similaire à celle du bâtiment principal. Ce cabanon sera d'une hauteur de 3,63 mètres et sera constitué d'une toiture en bardeau d'asphalte. Les portes et les fenêtres de ce cabanon seront de couleur blanche.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0236)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

3.5.5

- Implantation d'une gloriette (gazébo) d'un périmètre de 3.66 mètres en cour avant. La toiture de cette gloriette sera en bardeau d'asphalte et le revêtement de cette dernière sera en bois teint.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0237)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

3.5.6

Intégration de garde-corps sous les galeries donnant face au lot 4 352 331. Ces garde-corps seront similaires à ceux localisés au premier étage.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2018-0238)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

(Rés. 2018-0239)

4. EMBAUCHES

4.1 AGENT D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy QUE Robin Lepage soit engagé pour ce poste.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

(Rés. 2018-0240)

4.2 AGENT DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé QUE Andréanne Jean soit engagée pour ce poste.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

5. PETIT MARCHÉ SAISON 2018

(Rés. 2018-0241)

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck que la tenue du petit marché ait encore lieu cette année.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

6. SIGNALISATION RUE MORIN

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy qu'il y ait une signalisation sur la rue Morin.

(Rés. 2018-0242)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

Municipalité de Tadoussac accepte la demande telle que proposée par le demandeur.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

8. <u>FERMETURE DE LA SÉANCE</u>

(Rés. 2018-0243)

IL EST PROPOSÉ PAR:

M. Charles Breton, maire Mme Linda Dubé, conseillère Mme Catherine Marck, conseillère M. Stéphane Roy, conseiller

ET PROPOSÉ PAR Stéphane Roy QUE la réunion soit levée à 17 h 50.

Charles Breton,	Marie-Claude Guérin,
Le maire	La directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.